Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260903-D_2026_78_1-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-78

L'an deux mil vingt - six, le 3 Septembre à vingt heures trente - trois, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation : le 28 Août 2026
Date de publication : le 28 Août 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, MORIN William, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, AUREGAN Yvain, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, OLIVIER-DUFEE Anne-France

MEMBRES ABSENT EXCUSE : BAUDAS Simon donne pouvoir à BOULAIRE Céline, HABERT Orlane donne pouvoir à LAHAYE Denis, NOURRY Jérôme donne pouvoir à PARBEAU Gwenaëlle

MEMBRES ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : FINET Johanne

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE RESIDANT HORS DE LA COMMUNE – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année est facturée aux communes le coût de fonctionnement entraîné par l'accueil des enfants domiciliés hors de Montreuil-sur-Ille et qui sont scolarisés à l'école publique de Montreuil-sur-Ille.

Le coût moyen d'un élève de l'école publique en 2025/2026 est de :

- 1 795 € pour un élève de maternelle ;
- 436 € pour un élève d'élémentaire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'école publique de Montreuil-sur-Ille a accueilli :

- 1 élève de maternelle résidant à Aubigné ;
- 6 élèves d'élémentaire dont 6 résidant à Aubigné.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260903-D_2026_78_1-DE

Entendu cet exposé, Mme la Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 19 (unanimité), ne prend pas part au vote : 0, Vote : Contre : 0 ; Abstention : 0, 19 pour) a décidé :

- DEMANDER aux communes ayant des enfants scolarisés à l'école publique de Montreuil-sur-Ille au cours de l'année scolaire 2025-2026, une participation financière d'un montant de 1 795 € par élève de maternelle, et une participation financière de 436 € par élève d'élémentaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Johanne FINET

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.

